

La FNAE tire la sonnette d'alarme sur les difficultés économiques des auto-entrepreneurs

le 09 octobre 2020 - AP REDACTION - [Entreprise](#) - [Vie des entreprises](#)



La Fédération des auto-entrepreneurs (FNAE), qui vient de réaliser une 5ème enquête de conjoncture, témoigne de la colère des indépendants face à leurs difficultés économiques et alerte sur la relance encore inexistante chez ces professionnels.

Dans le cadre de la publication du sondage « Les auto-entrepreneurs face au coronavirus », réalisé par la Fédération nationale des auto-entrepreneurs via une enquête en ligne auprès de 4098 professionnels de ce secteur, les 6 et 7 octobre derniers, un message d'alerte a été prononcé par la Fédération sur la situation de faillite qui guette près de 800 000 auto-entrepreneurs, privés du fonds de solidarité depuis le 1er juillet.

« Si les pouvoirs publics ne réagissent pas, les défaillances d'entreprises seront très importantes sur la fin 2020 et début 2021. Certes, les aides offertes au printemps ont permis de maintenir à flot de nombreuses structures, mais le redémarrage ne s'est pas fait dans les conditions espérées : 69 % des micro-entrepreneurs ont repris avec un niveau d'activité faible ne leur permettant ni de survivre à court terme, ni même de faire face aux cotisations appelées dans les mois qui viennent », s'alarme Grégoire Leclercq, président de la FNAE.

Face à cette situation critique, la FNAE a réagi en rencontrant personnellement Alain Griset, ministre délégué auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance chargé des petites et moyennes entreprises, et en lançant une campagne de portraits vidéos d'auto-entrepreneurs concernés, dont les témoignages sont édifiants. « Nous avons le cas de Danielle, 60 ans, artisan depuis 20 ans qui se retrouve au RSA, ou celui d'Axelle, praticienne en hypnose, dont le chiffre d'affaires a fondu de 80 %. Ou encore Fanny, directrice de projet dans l'événementiel, qui vit une situation évocatrice : le secteur est théoriquement aidé mais elle n'est pas éligible au fonds de solidarité ! », dénonce Grégoire Leclercq.

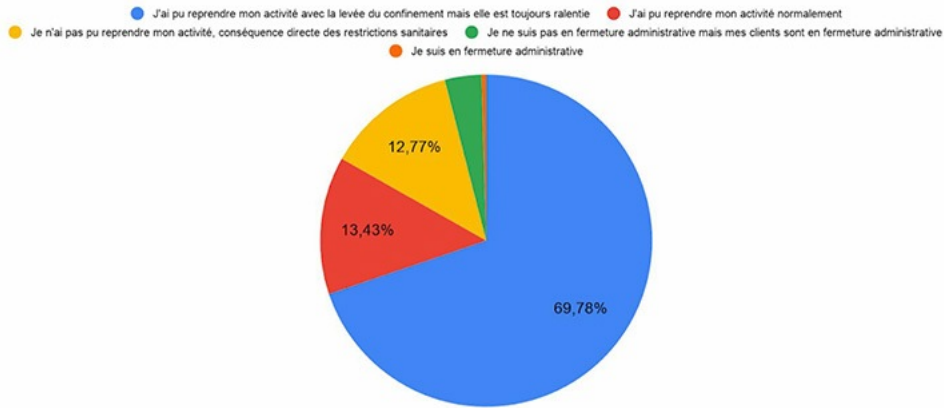
La Fédération, qui estime à 250 000 le nombre de micro-entreprises susceptibles de disparaître à court terme si le fonds de solidarité n'est pas rouvert à toutes les activités, avec effet rétroactif au 1er septembre, invite les pouvoirs publics à réagir afin d'éviter une vague de défaillances d'entreprises d'ici fin 2020 / début 2021.

Une reprise économique dangereusement lente

Si la reprise économique touche certains secteurs, celle des auto-entrepreneurs est encore faible. Ainsi 69 % des micro-entrepreneurs ont repris mais avec un niveau d'activité faible et seuls 13 % ont repris normalement. Par ailleurs, 67,9 % ont réalisé, en septembre, un chiffre d'affaires inférieur à 50 % de sa valeur habituelle, un pourcentage qui devrait normalement être éligible au fonds de solidarité tel qu'il existait avant juillet 2020. A noter que les auto-entrepreneurs en activité exclusive, c'est à dire sans revenus d'autres activités, sont autant à être touchés par une diminution d'au moins 50 % de leur chiffre d'affaires.

S'agissant de la situation des micro-entrepreneurs par types d'activités, tous les secteurs semblent touchés, même si certains se portent mieux (la santé, les services à la personne et le secteur de la traduction), que d'autres (le conseil et la prestation IT, le marketing, le commerce et les transports).

Reprise de l'activité



FNAE – Note : les autoentrepreneurs face au Coronavirus

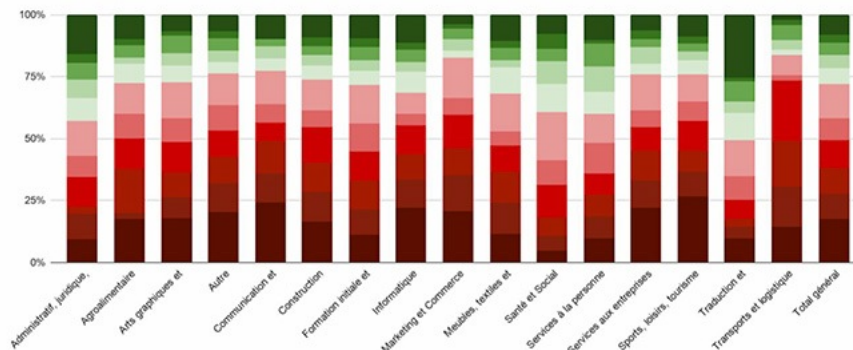
2

Peu d'espoir pour le quatrième trimestre

Questionnés sur le pourcentage de chiffre d'affaires habituel qu'ils pensent pouvoir facturer au mois d'octobre, novembre et décembre 2020, par rapport à la même période l'an passé, les auto-entrepreneurs ne sont pas optimistes : 72 % disent être probablement en dessous de la moitié du chiffre d'affaires habituel. Un pessimisme encore plus flagrant en ventilant les réponses par secteur d'activité : 72 % de la population des auto-entrepreneurs, tous secteurs confondus estiment un chiffre d'affaires sur le 4ème trimestre toujours inférieur à la moitié de leur chiffre d'affaires habituel. Toutefois certains se projettent de façon la plus favorable comme les services administratifs et juridiques, les services de santé et sociaux, les services à la personne, les services de traduction et les activités d'achat-revente.

Projection de chiffre d'affaires sur T4 2020 par activité (par tranche de 10 points, de 0 à 100%)

Focus autoentrepreneurs en activité exclusive



Se lit : dans les arts graphiques et créatifs, 17% des autoentrepreneurs exclusifs pensent qu'ils ne feront pas de CA en T4 2020, et seulement 7% qu'ils feront 100%

Les grands exclus du fonds de solidarité

Fait fortement dénoncé par la FNAE, les auto-entrepreneurs exclusifs, qui sont les seuls à y être éligibles, n'ont plus accès au fonds de solidarité. En effet, seuls 9,8 % en ont bénéficié en septembre alors que 68,2 % en ont besoin. Dénonçant une fin trop rapide de ce dispositif, les auto-entrepreneurs, invités à donner leur avis sur ce dernier, proposent, à plus de 60 %, de l'ouvrir à tous jusqu'à fin décembre, soit 11 % de plus que fin août, et, à près de 25 %, de l'ouvrir à d'autres secteurs justifiant d'une baisse de chiffre d'affaires.

Recours au fonds de solidarité mis en place par l'Etat en septembre 2020

Focus autoentrepreneurs en activité exclusive



PARTAGES

Partager

Partager

Partager

Partager

AP REDACTION

[AffichesParisiennes](#)[@Annonce_Legales](#)

Ses derniers articles

Financement libyen : Nicolas Sarkozy mis en examen pour "association de malfaiteurs"

L'Unis poursuit sa lutte contre toutes les formes de discrimination

Nouvelle étude sur les tendances RH et rémunérations en audit et expertise comptable



Web

Tablette

Mobile

Journal

Abonnez-vous à l'offre Papier + Numérique

Affiches Parisiennes Journal d'information juridique et d'annonces légales

- › Pour plus de contenu, papier + web
- › l'accès aux annonces légales,
- › l'accès aux ventes aux enchères.

Je m'abonne

